MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE: 83 21 08 U 11 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 04 févier 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation

BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir :

- des compétences générales et transférables :
  - appliquer des procédures pratiques avec minutie, rigueur ;
  - tenir compte de la relativité des critères esthétiques pour s'adapter à la diversité des exigences de la clientèle et aux éventuelles contre-indications;
  - appliquer, en toutes circonstances, les règles d'hygiène et de sécurité professionnelle ;
  - prendre conscience de l'importance d'assurer une prestation de qualité ;
- des compétences spécifiques :
  - acquérir des techniques et des habiletés de base dans les soins esthétiques des ongles, des mains et des pieds.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En pratique de la langue française,

face à des situations courantes de communication

- répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
  - se présenter et donner ses coordonnées ;
  - expliquer sa motivation pour la formation ;
- lire et décoder des consignes simples de sécurité.

En mathématiques,

- utiliser les quatre opérations fondamentales ;
- opérer sur des nombres naturels et décimaux limités au millième.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement de base (CEB)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Anatomie et physiologie	CT	B	16
Technologie, hygiène et sécurité professionnelle	CT	B	16
Pratique professionnelle : Beauté des mains et des pieds	PP	L	64
3.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			**120**

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

Au cours des diverses activités d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- de développer des compétences de communication et de réflexion personnelles en utilisant le vocabulaire scientifique et technique usuel ;
- de comprendre à l'audition les consignes de travail, les données d'un problème technique ou scientifique ;
- de consulter des documents de référence et d'y rechercher des informations pertinentes (notices, étiquettes, produits, normes, éléments de prévention et consignes de sécurité) ;
- d'expliquer oralement ou par écrit les différentes étapes d'un mode opératoire donné ;
- de noter des informations dans un langage usuel ou symbolique, sous forme de schéma ou de plan, sur une fiche ;

4.1. En anatomie et physiologie,

- de décrire le squelette de la main et du pied ;
- d'identifier les malformations et les déformations des mains et des pieds ;
- d'expliquer le rôle du système glandulaire des mains et des pieds (glandes sudoripares, sébacées) et les conséquences de son dysfonctionnement ;
- d'identifier les problèmes articulaires des mains et des pieds limitant les possibilités de massage ;

- de reconnaître les principales affections de la peau des mains et des pieds ;
- d'expliquer la structure de l'ongle ;
- d'identifier les affections unguéales les plus courantes ;
- d'identifier les formes et proportions des doigts et des ongles ;

4.2. En technologie, hygiène et sécurité professionnelle

- de décrire les méthodes spécifiques de travail ;
- d'identifier les instruments et le mobilier spécifiques au travail à exécuter ;
- de déterminer les règles de sécurité à respecter lors de l'utilisation d'appareillages ou d'instruments spécifiques ;
- de décrire les règles d'ergonomie spécifiques au travail à réaliser ;
- de sélectionner les produits en fonction de leur utilisation et de justifier les choix opérés ;
- de déterminer les règles spécifiques d'hygiène professionnelle et personnelle ;
- d'expliquer les procédures d'entretien des instruments (désinfection, stérilisation), du mobilier et du linge ;
- de décrire les conditions idéales d'accueil et d'installation du client ;
- d'établir une fiche technique en fonction du soin à réaliser.

4.3. En travaux pratiques

En tenant compte des règles de sécurité et de protection des personnes, des règles d'ergonomie, des règles d'hygiène professionnelle (règles personnelles, matériel, linge, équipement, mobilier, désinfection et stérilisation) :

- de préparer le poste de travail ;
- d'installer confortablement le client en respectant les règles d'ergonomie tant pour celle-ci que pour l'étudiant ;
- d'identifier le souhait du client ;
- d'observer les mains et les pieds ;
- de proposer un service en fonction des souhaits du client, de son état de santé et d'éventuelles contre-indications ;
- d'orienter le client, si nécessaire, vers des services plus appropriés ;
- de mettre en œuvre les modes opératoires appropriés tels que démaquillage, désinfection, limage, coupage, trempage, massage, repoussage des cuticules, nettoyage du dessous de l'ongle, finitions, ponçage des callosités et pose de vernis pour le soin des ongles des mains et des pieds ;
- de mettre en œuvre les modes opératoires appropriés tels que gommage, massage, application d'un masque ou pose de paraffine pour le soin des mains et des pieds ;
- d'entretenir, de désinfecter et éventuellement de stériliser le matériel ;
- de remettre en ordre le local et le matériel.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, *dans un délai imparti et en tenant compte des règles de sécurité et de protection des personnes, des règles d'ergonomie, et des règles d'hygiène professionnelles (les règles personnelles, matériel, linge, équipement, mobilier, désinfection et stérilisation).*

- de réaliser un soin des ongles, des mains et des pieds dans un temps imparti, en répondant aux attentes du client, en fonction de l'état de santé, de contre-indications éventuelles et en respectant les modes opératoires spécifiques ;
- de justifier les choix opérés ;
- d'entretenir, de désinfecter et éventuellement de stériliser le matériel ;
- de remettre en ordre le local et le matériel.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des procédures ;
- le degré de maîtrise de la technique ;
- la pertinence des justifications et de la qualité de l'écoute.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pas de recommandation particulière.